

« Concevoir des logements pour les gens, pas pour les investisseurs »

PDG d'Alila, promoteur immobilier privé atypique, qui ne travaille que pour les bailleurs sociaux, Hervé Legros revient sur les grandes lignes du projet de loi logement, présenté mercredi 4 avril par le gouvernement.



Herve Legros, PDG d'Alila en novembre 2017. / Jeff Pachoud / AFP

La Croix : que pensez-vous du projet de loi Elan sur le logement ?

Hervé Legros : Il va dans le bon sens, qui est celui de favoriser la production de logements. Une fois mises en place, certaines mesures devraient avoir des effets rapides et simplifier l'acte de construction. C'est le cas de la numérisation de toutes les procédures administratives pour les autorisations et la lutte contre les recours abusifs, qui bloquent entre 30 000 et 50 000 logements par an. Quand on pense que chaque logement créé représente environ 2 emplois !

Il y a également, de la part des pouvoirs publics, la volonté affichée de construire différemment avec des modes de financement originaux, comme dans le logement social, où l'on demande aux bailleurs de générer des ressources supplémentaires en vendant une partie de leur parc, et de se regrouper pour être plus forts. C'est un discours nouveau qui peut légitimement susciter des inquiétudes, comme à chaque fois que l'on change les règles du jeu. Mais le débat parlementaire va permettre des aménagements et des améliorations éventuelles, même s'il ne pourra pas régler tous les problèmes de la construction.

Que faudrait-il faire en priorité ?

H. L. : Il faudrait contraindre les maires les plus récalcitrants à construire plus. La clé est là, car ce sont eux qui délivrent les permis. Mais de plus en plus de maires sont élus avec pour programme de limiter au maximum la construction de logements et de logements sociaux, quitte à payer des amendes.